

## Procès-verbal Conseil Municipal du 18 février 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize février, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Hervé NIEPCERON, Maire.

### Présents :

Mme Catherine GILLES, M. Dominique RICOUARD, Adjoint.

Mme Chantal MAILLARD, M. Patrice LIOT, M. Jacky QUETIN, M. Yannick DUBOS, M. Laurent THOREL, Mme Béatrice MARCOTTE, Mme Marie-Claude MURARI, M. Philippe GEST, M. Jean-Jacques COTTARD, conseillers municipaux.

### Absents-excusés :

M. Dimitri TREPAUT, M. David SAUTREUIL, Mme Samira DELOEIL, conseillers municipaux.

### POUVOIR :

- M. Dimitri TREPAUT a donné pouvoir à M. Dominique RICOUARD.
- Mme Samira DELOEIL a donné pouvoir à M. Jacky QUETIN.

Monsieur Philippe GEST est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé sans observation.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'ajouter une question à l'ordre du jour :

- Cadeau de départ pour M. Yann BERTHOU

**Le Conseil Municipal ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

### **A l'ordre du jour :**

#### **1/ Travaux de restauration de l'église : rapport d'analyses du Cabinet d'architecte de Mme Frédérique PETIT et désignation des entreprises retenues – D2020-02-18-01**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Mélanie BLONDEAU, collaboratrice de Mme Frédérique PETIT, architecte, a présenté ce jour à 18 heures à la Commission d'Appel d'Offres son rapport d'analyses pour les travaux de restauration de l'église.

Il signale que suite à l'ouverture des plis, en date du 23 janvier 2020, la Commission d'Appel d'Offres avait décidé de solliciter un complément d'informations et une négociation à toutes les entreprises qui avaient répondu à cet appel d'offres.

Il précise que l'estimation de l'architecte s'élevait à 463 253,27€ HT soit 555 903,92€ TTC.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyses détaillé après négociations comme suit :

- Lot n°1 – Maçonnerie :
  - SAS LANFRY : 178 644,59€ HT soit 214 373,51€ TTC
  - NORMANDIE RENOVATION : 175 136,54€ HT soit 210 163,85€ TTC.
  
- Lot n°2 – Charpente :
  - SAS LANFRY : 99 432,03€ HT soit 119 318,44€ TTC

- Lot n°3 – Couverture :
  - La FALAISIENNE DE COUVERTURE : 133 522,52€ HT soit 160 277,02€ TTC
  - SARL DEMEILLIERS : 132 757,27€ HT soit 159 308,72€ TTC
  - SARL GALLIS : 128 186,28€ HT soit 153 823,54€ TTC
  - SARL MORIN FEREC : 183 879,61€ HT soit 220 655,53€ TTC
  
- Lot n°4 – Vitrail :
  - SA VITRAUX D'ART FORFAIT : 9 257,97€ HT soit 11 109,56€ TTC.

Monsieur le Maire signale qu'à l'issue de l'examen des différents critères (mémoire technique, prix) la Commission d'Appel d'Offres a décidé, à l'unanimité, de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°1 – Maçonnerie : NORMANDIE RENOVATION : 175 136,54€ HT soit 210 163,85€ TTC
- Lot n°2 – Charpente : SAS LANFRY : 99 432,03€ HT soit 119 318,44€ TTC
- Lot n°3 – Couverture : SARL DEMEILLIERS : 132 757,27€ HT soit 159 308,72€ TTC
- Lot n°4 – Vitrail : SA VITRAUX D'ART FORFAIT : 9 257,97€ HT soit 11 109,56€ TTC.

Le montant du marché s'élève à 416 583,81€ HT soit 499 900,57€ TTC.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**DECIDE** d'approuver la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 – Maçonnerie : NORMANDIE RENOVATION : 175 136,54€ HT soit 210 163,85€ TTC
- Lot n°2 – Charpente : SAS LANFRY : 99 432,03€ HT soit 119 318,44€ TTC
- Lot n°3 – Couverture : SARL DEMEILLIERS : 132 757,27€ HT soit 159 308,72€ TTC
- Lot n°4 – Vitrail : SA VITRAUX D'ART FORFAIT : 9 257,97€ HT soit 11 109,56€ TTC.

Cette dépense sera inscrite à l'article 2313 à l'opération 15 « Eglise » de la section d'investissement du budget primitif 2020.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DUBOS pour son investissement dans ce dossier.

## **2/ Travaux de restauration de l'église : Devis de coordination SPS – D2020-02-18-02**

Monsieur RICOUARD, Adjoint aux finances, informe l'Assemblée qu'il a sollicité des devis à l'APAVE, BUREAU VERITAS et QUALICONSULT pour la mission de coordination SPS obligatoire pendant les travaux de restauration de l'église.

Il indique que les deux premiers devis ont été envoyés pour analyse à Madame Mélanie BLONDEAU, collaboratrice de Madame Frédérique PETIT, architecte car celui de QUALICONSULT a été reçu aujourd'hui.

Monsieur RICOUARD communique les devis reçus :

- APAVE : 3 465€ HT soit 4 158€ TTC avec une présence de 36 réunions ou visites sur les 12 mois de chantier
- BUREAU VERITAS : 3 680€ HT soit 4 416€ TTC avec une présence de 36 réunions ou visites

- QUALICONSULT : 3 600€ HT soit 4 320€ TTC avec 48 visites inopinées de chantier et réunions.

Monsieur RICOUARD propose de retenir le devis de la Société APAVE.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE, à l'unanimité**, la proposition de Monsieur RICOUARD de retenir le devis de la Société APAVE d'un montant de 3 465€ HT soit 4 158€ TTC.

Cette dépense sera inscrite à l'article 2313 de l'opération 15 – Eglise - de la section d'investissement du budget primitif 2020.

### **3/ Compte de gestion 2019 – Budget CCAS – D2020-02-18-03**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le compte de gestion 2019 du budget CCAS, remis par le Centre des Finances Publiques de Goderville, montre les mêmes résultats que le compte administratif 2019 et qu'il convient de délibérer pour approuver ce compte de gestion.

**Le Conseil Municipal**,

Considérant la correspondance des chiffres entre le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 du Receveur,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget CCAS n'appelle ni réserve, ni observation,

**APPROUVE, à l'unanimité**, le compte de gestion 2019 du budget CCAS.

### **4/ Compte administratif 2019 du budget CCAS – D2020-02-18-04**

**Le Conseil Municipal**, sous la présidence de Madame MURARI Marie-Claude, doyenne de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget CCAS, dressé par Monsieur Hervé NIEPCERON,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

Après en avoir délibéré, **VOTE ET APPROUVE, par 13 VOIX POUR (M. NIEPCERON, Maire n'ayant pas participé au vote)** le compte administratif 2019 du budget CCAS, lequel se résume comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 670,96				3 670,96
Opérations de l'exercice	4 511,53	4 975,00			4 511,53	4 975,00
TOTAUX	4 511,53	8 645,96			4 511,53	8 645,96
Résultats de clôture		4 134,43				4 134,43
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 511,53	8 645,96			4 511,53	8 645,96
Résultats définitifs		4 134,43				4 134,43

### **5/ Compte de gestion 2019 – Budget Principal – D2020-02-18-05**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le compte de gestion 2019 du budget principal, remis par le Centre des Finances Publiques de Goderville, montre les mêmes résultats que le compte administratif 2019 et qu'il convient de délibérer pour approuver ce compte de gestion.

**Le Conseil Municipal**,

Considérant la correspondance des chiffres entre le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 du Receveur,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget principal n'appelle ni réserve, ni observation,

**APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du budget principal.

## **6/ Compte administratif 2019 du Budget Principal – D2020-02-18-06**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur RICOUARD, Adjoint aux finances, afin qu'il présente une synthèse qu'il a rédigée du compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame MURARI Marie-Claude, doyenne de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal, dressé par Monsieur NIEPCERON Hervé, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, **VOTE ET APPROUVE**, par **13 VOIX POUR (M. NIEPCERON, Maire n'ayant pas participé au vote)** le compte administratif 2019 du budget principal, lequel se résume comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		129 536,87		103 824,94		233 361,81
Opérations de l'exercice	192 685,19	258 075,56	162 784,93	69 613,49	355 470,12	327 689,05
<b>TOTAUX</b>	192 685,19	387 612,43	162 784,93	173 438,43	355 470,12	561 050,86
Résultats de clôture		194 927,24		10 653,50		205 580,74
Restes à réaliser			241 002,00	165 288,00	241 002,00	165 288,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	192 685,19	387 612,43	403 786,93	338 726,43	596 472,12	726 338,86
Résultats définitifs		194 927,24	65 060,50			129 866,74

Madame MURARI félicite Monsieur RICOUARD pour la gestion.

Monsieur RICOUARD souhaite associer Madame AUBER, secrétaire de mairie.

## **7/ Contrat d'entretien des espaces verts – D2020-02-18-07**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en séance du 13 décembre 2018 le conseil municipal avait décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise de Monsieur Sylvain BERTIN de Vattetot-sous-Beaumont pour le contrat d'entretien des espaces verts pour les années 2019 et 2020 pour un montant de 6 242,70€ HT soit 7 491,24€ TTC comprenant les travaux mentionnés ci-dessous pour la période du 16 mars au 31 octobre des années 2019 et 2020 :

- 1 tonte tous les 15 jours soit 17 tontes l'année avec débroussaillage et enlèvement des déchets : 4 207,50€ HT
- Taille des haies 2 fois par an avec enlèvement des déchets :
  1. 1<sup>ère</sup> taille : 1 120€ HT
  2. 2<sup>ème</sup> taille : 915€ HT.

Monsieur le Maire signale que le contrat de Monsieur Yann BERTHOU s'est terminé le 16 février 2020. Il restait à la charge de la commune 5 377,06€.

Monsieur le Maire précise qu'il a consulté 3 entreprises :

- **M. Sylvain BERTIN – Vattetot-sous-Beaumont : 9 545€ HT soit 11 454€ TTC**

Contrat du 16 mars 2020 au 31 décembre 2020 pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Facture mensualisée d'avril à décembre soit 1 272,66€ TTC par mois.

Le devis se décompose comme suit :

1. Forfait tontes avec enlèvement des déchets et débroussaillage - 17 tontes : 4 972,50€ HT
  2. Taille des haies avec enlèvement des déchets - 2 fois an : 1<sup>ère</sup> taille 1 120€ HT et seconde 915€ HT
  3. Balayage des différents trottoirs et caniveaux de la commune, de la cour d'école et nettoyage des abords des 2 conteneurs – 1 fois par mois soit 9 passages : 945€ HT
  4. Broyage des bords de route de la commune, débroussaillage des panneaux 3 fois par an et chemin de randonnée : 487,50€ HT
  5. Nettoyage du cimetière manuellement 1 fois par mois soit 8 passages = 560€ HT
  6. Traitement du cimetière 3 fois par an : 195€ HT
  7. 10 heures supplémentaires à la demande de M. le Maire pour effectuer divers travaux : 350€ HT
- **PRESTAVERT de St Maclou La Brière : 10 313€ HT soit 12 375,60€ TTC**
    1. Forfait de tonte avec débroussaillage toutes les 2 semaines de mars à novembre (terrain de football, cimetière, cour de l'école, lotissements, salle des fêtes, parc côté église)
    2. Un nettoyage par mois de tous les caniveaux et trottoirs de la commune
    3. Entretien du cimetière : nettoyage manuel et traitement
    4. Taille des haies dans le village, au lotissement et aussi sur la route qui mène à Bernières (casier à bouteilles, arrêt des cars)
    5. Mise en place des panneaux pendant les périodes des élections selon demande du Maire
    6. Débouchage des toilettes de l'école si besoin
    7. Débroussaillage des pancartes de signalisation selon les besoins
    8. Accotement
  - **MAUGARD de Beuzeville La Grenier** : l'entreprise a répondu par mail qu'elle n'était pas en mesure de proposer un tel contrat car elle ne peut pas gérer à l'année l'entretien d'une commune avec toutes ses contraintes

Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération du conseil municipal n°D2018-12-13-07A du 13 décembre 2018 afin de retenir le devis de Monsieur Sylvain BERTIN pour l'année 2020 et, pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Monsieur RICOUARD demande à Monsieur le Maire qui fera les travaux de peinture réalisés auparavant par Monsieur Yann BERTHOU.

Monsieur le Maire répond qu'il fera appel à une entreprise.

Monsieur RICOUARD demande également si la plantation annuelle des fleurs de la mairie sera réalisée par Monsieur BERTIN.

Monsieur le Maire répond qu'il demandera à Monsieur BERTIN de le faire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** de résilier le contrat conclu pour l'année 2020 décidé par délibération n°D2018-12-1307A du 13 décembre 2018 ;

**ACCEPTE** le devis de Monsieur Sylvain BERTIN, d'un montant de 11 454,00 TTC pour le contrat d'entretien des espaces verts pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec cette entreprise dont le contrat est conclu pour ces quatre années ;

**ACCEPTE** de régler cette prestation, chaque année en 9 mensualités d'avril à décembre, pour un montant mensuel de 1 272,66€ TTC.

Cette dépense sera inscrite à l'article 61521 de la section de fonctionnement des budgets primitifs 2020, 2021, 2022 et 2023.

### **8/ Annulation d'une location de salle – D2020-02-18-08**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur et Madame Marc LECACHEUR de Vattetot-sous-Beaumont, avaient loué la salle polyvalente le 21 juin 2020 et versé un acompte de 90€.

Il indique qu'ils sollicitent, par courrier en date du 19 décembre 2019, l'annulation de cette location et le remboursement de l'acompte versé de 90€.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE, à l'unanimité**, de rembourser l'acompte de 90€ à Monsieur et Madame Marc LECACHEUR.

Cette dépense sera inscrite à l'article 673 de la section de fonctionnement du budget primitif 2020.

### **9/ Reprise des concessions en état d'abandon – D2020-02-18-09**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame GILLES, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge de ce dossier.

Madame GILLES informe l'Assemblée qu'elle s'est rendue au cimetière avec Madame Béatrice MARCOTTE, conseillère municipale, afin de répertorier les tombes susceptibles d'être reprises, et donne lecture de la liste des 47 tombes concernées avec leur emplacement sur le plan du cimetière ci-joint, à savoir :

- **ZONE A** :

• **Allée 5** :

Emplacement n°1 - DUJARDIN – 1927

Emplacement n°2 - Inconnu

• **Allée 4** :

Emplacement n°1 : DUPREY – 1934

Emplacement n°2 : HEUZE Jules - 1864/1924

Emplacement n°3 : ROGERET Joseph - 1857/1925

Emplacement n°4 : FLEURY Jean - 1922/1924

Emplacement n°5 : ROBERGE

Emplacement n° 7 LE BRETON Emile - 1926/1926 & LE BRETON Michel - 1929/1929

- **ZONE C** :

• **Allée 3**

Emplacement n°1 : PICARD Henry

Emplacement n°2 : PIZIAUX Henri – 1945/1958

Emplacement n°3 : BOIVIN Léon

Emplacement n°4 : Inconnu

Emplacement n°5 : LENOUVEL Henry

Emplacement n°6 : LUCAS

Emplacement n°7 : ROUVILLE – 1967



Emplacement n°8 : ROUVILLE Edmond – 1885/1973  
Emplacement n°9 : PAPAUREILLE  
Emplacement n°10 : DAVID Michel  
Emplacement n°12 : BOUVIER Roger  
Emplacement n°13 : COUFOURIER Maurice – 1916/1996

- **Allée 4**

Emplacement n°1 : GODEFROY Marthe née HAUBERT – 1893/1941 & GODEFROY André – 1887/1974  
Emplacement n°2 : TIENNOT née HERVALET – 1941  
Emplacement n°3 : AUDRESIRE Alfred – 1871/1941  
Emplacement n°4 : SAITHIER William – 1942  
Emplacement n°5 : MARECAL – 1944  
Emplacement n°6 : MANDEVILLE – 1944  
Emplacement n°7 : Inconnu  
Emplacement n°8 : TIENNOT – 1945  
Emplacement n°9 : ROUX Henriette née DAUTRESIRE – 1905/1945  
Emplacement n°10 : MAZE – 45/46  
Emplacement n°11 ; BUNEL  
Emplacement n°12 : LUCAS Henri

- **Allée 5**

Emplacement n°1 : PICARD Eugène – 1953  
Emplacement n°2 : TERNON Pierre – 1939  
Emplacement n°3 : HERMELLE Dina  
Emplacement n°4 : VASE Marcel – 1968  
Emplacement n°5 : VARIN Roland – 1910/1940  
Emplacement n°6 : Inconnu  
Emplacement n°7 : VARIN Berthe née VAUQUIER – 1874/1938 & VARIN Joseph – 1869/1939  
Emplacement n°8 : CATEL Augustine – 1939  
Emplacement n°9 : LÉBOUCHER née LÉBLOND 1875/1940 & LÉBOUCHER Ambroise 1874/1956  
Emplacement n°10 : CUENOT – 1941  
Emplacement n°11 : HAUCHECORNE – 1892/1942

Madame GILLES indique que la procédure est de 3 ans.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, de lancer la procédure de reprise des concessions mentionnées ci-dessus.

## **10/ Devis CERIG : logiciel « immobilisations » D2020-02-18-10**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que chaque mandat d'investissement doit comporter un numéro d'inventaire et doit générer un flux inventaire afin de mettre à jour l'actif de la commune. Ce flux étant généré par un logiciel et envoyé en flux PES (Protocole d'Echanges Standards), la Société CERIG, prestataire informatique de la commune, propose un devis de 756€ TTC comprenant l'acquisition du logiciel, la formation groupée avec d'autres collectivités et la récupération des immobilisations enregistrées par la Trésorerie de Goderville.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré

**ACCEPTE, à l'unanimité**, de retenir le devis de la Société CERIG d'un montant de 756€ TTC.

Cette dépense sera inscrite à l'article 2183 de l'opération 13 « mobilier-matériel » de la section d'investissement du budget primitif 2020.

### **11/ Devis de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-Maritime : stage « gestes qui sauvent » - D2020-02-18-11**

Monsieur le Maire communique le devis de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-Maritime d'un montant de 300€ TTC pour un stage de 2 heures pour 15 personnes maximum et concernant les gestes qui sauvent.

Il donne lecture à cet effet du programme de ce stage détaillé ci-dessous :

1. Protéger – CAT
  - Accident de la vie courante et attaque terroriste
2. Alerte
3. Uniquement le 112
4. Les hémorragies
5. Les positions d'attentes
6. La victime en arrêt cardiaque

Monsieur le Maire précise que ce stage est fixé à la date du 29 février 2020 au matin et que, pour tout groupe inférieur à 6 personnes présentes le jour de la formation, il sera appliqué un forfait de 120€.

Monsieur THOREL trouve cette proposition délicate car ce stage est limité à 15 personnes et demande comment la commune va gérer s'il y a plus de 15 personnes.

Monsieur DUBOS constate que cette décision ne peut pas être prise ce jour pour un stage prévu le 29 février 2020 car le délai est trop court pour avertir la population.

Il se demande si la mairie va avoir un minimum de 15 personnes et suggère de reporter la décision à fin avril 2020.

Monsieur RICOUARD pense qu'il n'est pas judicieux de faire cette formation si vite et si près des élections et demande comment les participants seront choisis s'il y a plus de 15 personnes.

Monsieur GEST signale qu'il avait compris que ce stage était réservé uniquement aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire indique qu'il ne veut pas imposer une décision pour la future municipalité et précise que ce sera le 29 février 2020 ou rien.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité,**

**D'annuler** la date du 29 février 2020 ;

**De reporter** cette décision lors d'un prochain conseil municipal.

### **12/ Avant-projet du SDE76 : Eclairage public route de Bernières, route de Saint-Maclou et allée de la plaine – D2020-02-18-12**

Monsieur le Maire présente le projet du SDE76 pour l'affaire EP-2019-0-76725-M2986 désigné « route de Bernières, route de Saint-Maclou et Allée de la Plaine » dont le montant prévisionnel s'élève à :

- 50 334,41€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 19 262,92€ TTC sans la pose de prises d'illuminations festives ;
- 51 647,60€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 19 864,79€ TTC avec la pose de 7 prises d'illuminations festives route de Bernières.

Cet avant-projet concerne :



- Sur la route de Bernières : le remplacement d'un point lumineux, l'extension du réseau d'éclairage public en aérien sur environ 659 ml, la création de 15 points nouveaux lumineux en Leds, la pose d'un boîtier de gestion électronique pour programmation d'abaissement de la puissance et réglage des plages horaires et la dépose de l'ancienne armoire pour mise en place d'une nouvelle équipée d'une horloge.
- A l'allée des peupliers : le remplacement des 7 mâts et lanternes avec ajout de 4 nouveaux points lumineux en Leds, la mise en place d'un boîtier de gestion électronique en pieds de mâts pour programmation d'abaissement de la puissance en pourcentage et réglage des plages horaires.
- Sur la commune : pose de 2 horloges astronomiques dans armoires non équipées.

Monsieur COTTARD ne conteste pas les travaux mais compte tenu du coût élevé il suggère de laisser cette décision à la future municipalité.

Madame MAILLARD rejoint les propos de Monsieur COTTARD.

Monsieur RICOUARD n'est pas contre ce projet mais souhaite attendre et prendre cette décision lors du vote du budget primitif compte tenu du montant de la participation restant à la charge de la commune.

Il ajoute que ce dossier devrait être examiné en commission.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, de reporter cette décision après les élections municipales.

### **13/ Bureau de vote : Elections Municipales des 15 et 22 mars 2020**

**Le Conseil Municipal DRESSE** comme suit le planning des permanences du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, bureau identique pour les deux tours :

de 8h00 à 10h30	M. Yannick DUBOS	M. Dimitri TREPAUT	M. Laurent THOREL
de 10h30 à 13h00	Mme Samira DELOEIL	M. Hervé NIEPCERON	M. Philippe GEST
de 13h00 à 15h30	M. Jacky QUETIN	M. Patrice LIOT	Mme Marie-Claude MURARI
de 15h30 à 18h00	M. Dominique RICOUARD	Mme Catherine GILLES	M. Roger AUBER

Dépouillement : M. Hervé NIEPCERON, Mme Catherine GILLES, Mme Chantal MAILLARD, M. David SAUTREUIL, M. Roger AUBER.

### **14/ Cadeau de départ de M. Yann BERTHOU – D2020-02-18-14**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Monsieur Yann BERTHOU, agent d'entretien, a quitté ses fonctions le 16 février dernier et propose de lui offrir un bon d'achats.

Il indique qu'avec Mme GILLES et M. RICOUARD, adjoints, ils proposent un bon d'achat de 100€ chez Intersport de Gruchet-Le-Valasse.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** d'offrir à Monsieur Yann BERTHOU un bon d'achats de 100€ chez Intersport de Gruchet Le Valasse.

Cette dépense sera inscrite à l'article 6232 de la section de fonctionnement du budget primitif 2020.

**15/ Bon cadeau de Mme Chantal CHAPEAU – D2020-02-18-15**

Madame GILLES, 1<sup>ère</sup> Adjointe, informe l'Assemblée que Madame Chantal CHAPEAU a rédigé bénévolement le bulletin municipal de la commune pendant de nombreuses années et propose de lui offrir un bon cadeau en guise de remerciements.

Madame GILLES suggère un repas au restaurant La Petite Auberge de Ganzeville.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**ACCEPTE** la proposition de Madame GILLES ;

**DECIDE** d'accorder un bon cadeau de 100€ à Madame Chantal CHAPEAU au restaurant La Petite Auberge de Ganzeville.

Cette dépense sera inscrite à l'article 6232 de la section de fonctionnement du budget primitif 2020.

La séance est levée à 21h30.